

## Position de la Société Mathématique de France

### 45% de mathématiques en licence de mathématiques ?

La SMF s'alarme des textes et informations dont elle a pris connaissance sur l'élaboration de référentiels licence pour toutes les disciplines, dont un référentiel commun pour les disciplines scientifiques et technologiques. La SMF est attachée à une licence mono-disciplinaire de mathématiques avec une identification claire en troisième année au moins. Le "Socle commun de connaissances et de compétences", mis au point en 2007 de façon mûrement réfléchi après concertation entre les spécialistes du domaine au sein de la SFdS, SMAI et SMF, en donne les contenus disciplinaires minimaux. Comme indiqué dans le socle, ces contenus correspondent à plus de la moitié des ECTS de licence et doivent être confortés par des compléments pour assurer les fondements des connaissances mathématiques nécessaires à un licencié en mathématiques pour sa poursuite d'études ou son insertion professionnelle. Le programme officiel de l'agrégation de mathématiques écrit en concertation avec les spécialistes du domaine illustre cette nécessité. La SMF serait par ailleurs favorable à des licences bi-disciplinaires à condition qu'au moins trois-quarts des ECTS des trois années en soient dédiés à ces disciplines.

L'annonce qui avait été faite par Valérie Péresse à l'automne dernier prévoyait une large concertation. La SMF regrette que la procédure se soit pour l'instant réduite à la nomination de chargés de mission devant établir des rapports en prenant des contacts selon leur seule initiative, ce qui ne nous a pas permis de répondre de façon argumentée, le temps imparti ne permettant pas une consultation régulière des instances. La SMF s'inquiète des conséquences de cette méthode pour l'avenir des licences, en particulier de mathématiques. On ne sait ni si la consultation du CNESER annoncée aura bien lieu, ni quel sera le calendrier de publication des référentiels. Quel que soit l'échéancier retenu, la SMF demande qu'il soit procédé à une vraie consultation des spécialistes de chaque discipline et de leurs instances représentatives.

Les documents disponibles concernant le référentiel pour les licences scientifiques intensifient notre inquiétude. Une place importante (30% des ECTS) y est donnée à des compétences générales ou transversales peu claires ou non scientifiques, au détriment du cœur de la discipline titre de la licence. Le choix d'un référentiel unique pour toutes les disciplines scientifiques aboutit à une description uniforme des méthodes pédagogiques, souvent inappropriées en mathématiques, mettant en avant acquis et attendus de l'apprentissage, séminaires, travaux pratiques, stages en laboratoire, projets, unités d'expérience professionnelle, etc. Une répartition permettant d'accorder seulement 45% des ECTS à la discipline titre dans l'ensemble des trois années de licence serait en net retrait par rapport à l'existant, et serait étrangement en dessous de ce qui est présenté dans certaines disciplines des sciences humaines et sociales.

La SMF a dénoncé par ailleurs la disparition de la démarche scientifique au lycée, la volonté de séduction du public, le manque de cohérence et de ligne directrice spécialement dans les programmes de mathématiques, consécutifs à la réforme en cours des programmes du secondaire. Ce référentiel pour les licences scientifiques ne devrait pas venir accentuer cette tendance et devrait au contraire selon nous prendre en compte la spécialisation nécessaire imposée par les exigences des métiers scientifiques auxquels les étudiants sont formés. Faute de remplir ce rôle, ces licences scientifiques paraîtront peu attractives aux bacheliers scientifiques alors qu'il est au contraire indispensable que les universités puissent offrir une voie d'excellence aux étudiants intéressés par les sciences.